

Si les dispositions qui précèdent reçoivent l'agrément du Gouvernement canadien, la présente lettre et celle que Votre Excellence voudra bien m'adresser en réponse constitueront l'accord des deux Gouvernements sur la création à Saint-Pierre et Miquelon d'une station de quarantaine. Cet accord entrera en vigueur à la date de votre réponse.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

PIERRE SIRAUD

L'honorable Mitchell Sharp,  
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,  
Ottawa.